

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 50 (2023)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Ylfete Fanaj, une pionnière lucernoise  
**Autor:** Wenger, Susanne  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1051980>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Ylfete Fanaj, une pionnière lucernoise

conde chance, là où les femmes ont tendance à abandonner.» Le politologue cite notamment le cas de Geri Müller, ancien maire de la ville Baden (AG) et conseiller national Vert, secoué en 2014 par une affaire de selfies de lui nu. L'homme renoncera à se représenter au Conseil national et sera exclu trois ans plus tard de la présidence de sa ville. Il y a eu faute morale, mais pas pénale. Autre cas, celui du conseiller aux États soleurois Roberto Zanetti, pris en 2004 dans une affaire de dons – qu'il remboursera --, en lien avec sa campagne électorale. Non réélu en 2005, il se tient à l'écart de la vie politique et sera élu au Conseil des États en 2010. Là encore, nulle trace de condamnation.

Pierre Maudet, lui, a bien démissionné du Conseil d'Etat, mais pour mieux se représenter. Entre les deux tours de l'élection genevoise, le conseiller d'État Vert Antonio Hodgers s'en est indigné. «Quand le peuple décide de placer au pouvoir quelqu'un qui a été condamné pour corruption, qui a menti à toutes les institutions (...), quelle valeur donne-t-on à l'éthique en politique?», a-t-il demandé. Mais en démocratie ce sont les électeurs qui décident. «Les gens ont voulu oublier la faute et retenir le bon», résume Pascal Sciarini.

### Les citoyens votent d'abord pour un humain

Lukas Golder rappelle que «les médias sont très prompts à porter un jugement moral, alors que les électeurs et les électrices regardent plutôt l'humain, avec l'espoir qu'il se rachète». Durant sa dernière campagne, Pierre Maudet a développé des éléments de langage et des attitudes montrant sa préoccupation pour les gens. «Je l'ai rencontré une fois», raconte Nenad Stojanovic, qui le trouve alors capable d'empathie et sans arrogance. Le politologue pointe aussi l'existence de véritables fans de ce politicien, «un fait rare dans la politique suisse». Il faut rappeler que dans sa gestion des fonctionnaires, Maudet a pu montrer un visage brutal. Autre ombre à ce tableau ? Pierre Maudet «n'a toujours pas pris conscience, ne serait-ce que partiellement, du caractère pénal de ses actes, plaidant l'incertitude juridique pour échapper à toute sanction», a déclaré la CPAR.

Désormais, Pierre Maudet «n'a pas d'autre choix que de collaborer efficacement avec ses collègues du Conseil d'Etat. Et peut-être que dans cinq ans, il aura récupéré toute sa légitimité», calcule Lukas Golder.



Photo Keystone

L'élection d'Ylfete Fanaj au Conseil d'État lucernois à la mi-mai est remarquable à maints égards. Avec cette Lucernoise de 41 ans, le Parti socialiste fait son retour, après plusieurs années d'absence, dans un exécutif cantonal jusque-là exclusivement de droite et masculin. Et puis, Ylfete Fanaj est la première conseillère d'État en Suisse à posséder des racines kosovares. Les Kosovars, essentiellement albanophones, font partie des communautés étrangères les plus présentes en Suisse. Ylfete Fanaj, née à Prizren, est arrivée en Suisse au début des années 1990, à l'âge de neuf ans. Son père possédait un statut de saisonnier, et la famille vivait à Sursee, petite ville lucernoise où la fillette s'est parfaitement intégrée. C'est là qu'Ylfete Fanaj a obtenu la nationalité suisse à 20 ans. Bonne élève à l'école secondaire, elle a trouvé une place d'apprentissage de commerce après 200 refus, une réalité qu'elle partage avec d'autres jeunes originaires des Balkans. Mais la jeune femme, volontaire, a accompli une maturité professionnelle et étudié le travail social. Elle a été nommée chargée de l'intégration dans le canton de Nidwald. Sa carrière politique à Lucerne a débuté, de manière typiquement suisse, tout en bas de l'échelle: au parlement municipal, puis cantonal, où elle est devenue cheffe de groupe, puis présidente du Conseil. Désormais, elle co-gouverne le canton de Lucerne, réputé conservateur. Son élection a été très remarquée, tant en Suisse qu'au Kosovo. «Le changement est possible», a relevé Ylfete Fanaj. Cependant, même si elle fait figure de pionnière, celle qui est aussi maman d'un petit garçon refuse de voir son élection comme une particularité, préférant souligner qu'à présent, le Conseil d'État lucernois est «un reflet de la diversité de la société».

SUSANNE WENGER